

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt

Le 29 octobre à 18h30

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations de MONISTROL sur LOIRE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président de séance

**Etaient présents :**

*. Les membres délégués, ci-après (22):*

Guy JOLIVET – Philippe GESSEN  
Pierre ETEOCLE (suppléant de M. Jean-Pierre MONCHER)  
Fabien BONNISSOL  
Jean-Paul LYONNET – Christian BONNEFOY – Laurent CAPPY  
Anne DEFOUR  
Bernard BARRY – Didier ROUCHOUSE –  
Patrick RIFFARD – Michel CONVERS  
Jean-Paul CELLE

Michel MONDON  
Pascal MEILLER  
Eric DUBOUCHET  
Anthony MOUNIER  
Thierry BENEVENT  
Alain FOURNIER  
Pierre LIOGIER – Evelyne BAYET – Nathalie ARSAC-DELAIGUE

*Etaient absents excusés et ont donné pouvoirs (2) :*

Monsieur Alain MARTIN à Monsieur Philippe GESSENS  
Monsieur Yves BRAYE à Monsieur Didier ROUCHOUSE

**Etaient absents (11) :**

Josiane GIRAUD  
Éric GROS  
Thierry ASTIER  
Calogero GIUNTA – Anne MANGIARACINA  
Dominique FREYSSENET  
Karine LARDON  
Justine ROUX  
Christian GIBERT  
Pierre MOREL  
Jean-Paul AULAGNIER

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2020.10.21

**Objet :** : Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises. Impression de documents de communication (Noir et blanc, Couleurs), reliure.

Chers collègues,

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que le SYMPTTOM avait confié l'impression des documents de communication à l'imprimerie COURT sis Z.A les Moletons 43 120 MONISTROL SUR LOIRE.

Ce marché qui a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois, est arrivé à son terme. Il s'avère nécessaire d'engager une consultation, pour le choix d'une entreprise qui sera chargée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de l'impression de documents de communication et reliure.

Le marché est un marché de prestation de services. Il sera passé en application des articles R.2123-1, R 2123-2 et R2123-3 du code de la commande publique.

Il a pour objet l'impression de documents de communication (Noir et blanc, couleurs) et reliure.

Il serait passé pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois soit une durée maximale de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025.

L'estimation maximale du marché est fixée à 209 000 € HT pour les quatre années.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Au regard de ce qui précède, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **DE M'AUTORISER** à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées,
- **DE M'AUTORISER** à signer le marché à intervenir.
- **DE M'HABILITER** à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité sur 24 votants,

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**



**N° 2020.10.21 (suite)**

- **D'APPROUVER** le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **DE M'AUTORISER** à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées,
- **DE M'AUTORISER** à signer le marché à intervenir.
- **DE M'HABILITER** à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 30 Octobre 2020

**S.Y.M.P.T.T.O.M**  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président,

  
Jean-Paul LYONNET